

S.E.L.A.R.L. HUIS-ALLIANCE CENTRE

DELIGNE - LEON - MATHIEU

Huissiers de Justice Associés

53 bis rue Ledru-Rollin 36000 CHÂTEAURoux

Tél. : 02.54.22.05.11 / Fax : 02.54.07.06.02

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

**EN L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE QUINZE JANVIER**

*de 13 heures 15 à 14 heures 15
pour une durée de 1 heure*

A LA REQUÊTE DE :

La société

LES MANDATAIRES

Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS MARSEILLE (13) sous le numéro 850 597 097, dont les bureaux sont situés 1 rue Roux de Brignole - 13006 MARSEILLE, prise en la personne de son Président en exercice domicilié ès qualités audit siège.

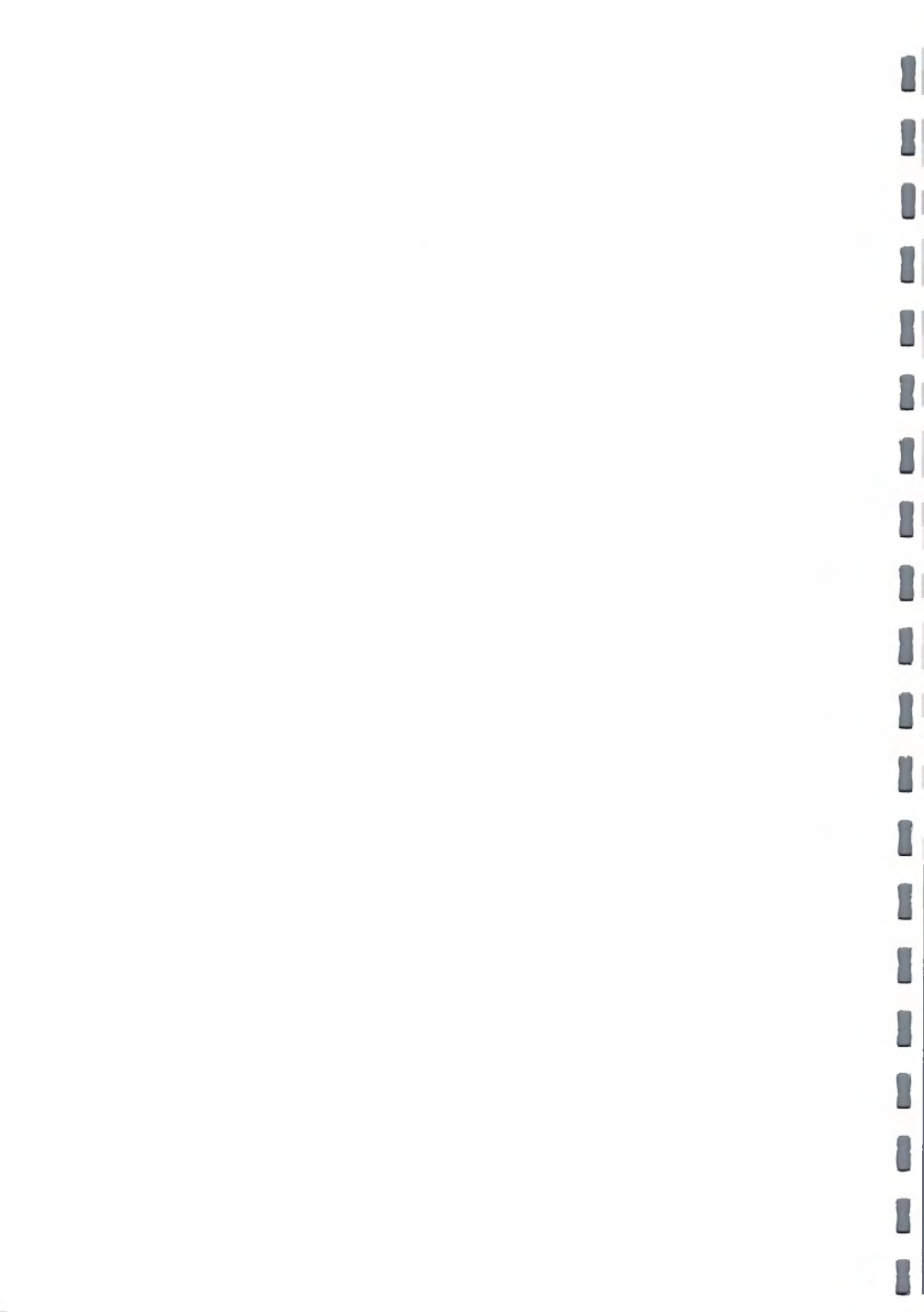
Agissant en qualité de liquidateur de Monsieur _____ né le 13 septembre 1938 à MORLAIX (29), demeurant et domicilié 311 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE.

Fonction à laquelle elle a été nommée suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE en date du 22 janvier 2008.

Laquelle a fait élection de domicile chez Maître Béatrice DELESTRADÉ, Avocat Associé au sein de la SELARL PROVANSAL - AVOCATS ASSOCIÉS, Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 43-45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE.

AGISSANT EN VERTU :

De la minute d'une ordonnance rendue par Madame la Vice-présidente du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE en date du 9 décembre 2019, rendue au pied d'une requête en date du 5 décembre 2019.



LAQUELLE M'EXPOSE :

Que suivant ordonnance précitée, mon Etude a été commise à effet de dresser le procès-verbal de description d'un immeuble situé commune de VARENNES SUR FOUZON (36210), désormais dénommée commune de VAL FOUZON (36210), cadastré section AK n° 277

DÉFÉRANT A CETTE REQUISITION

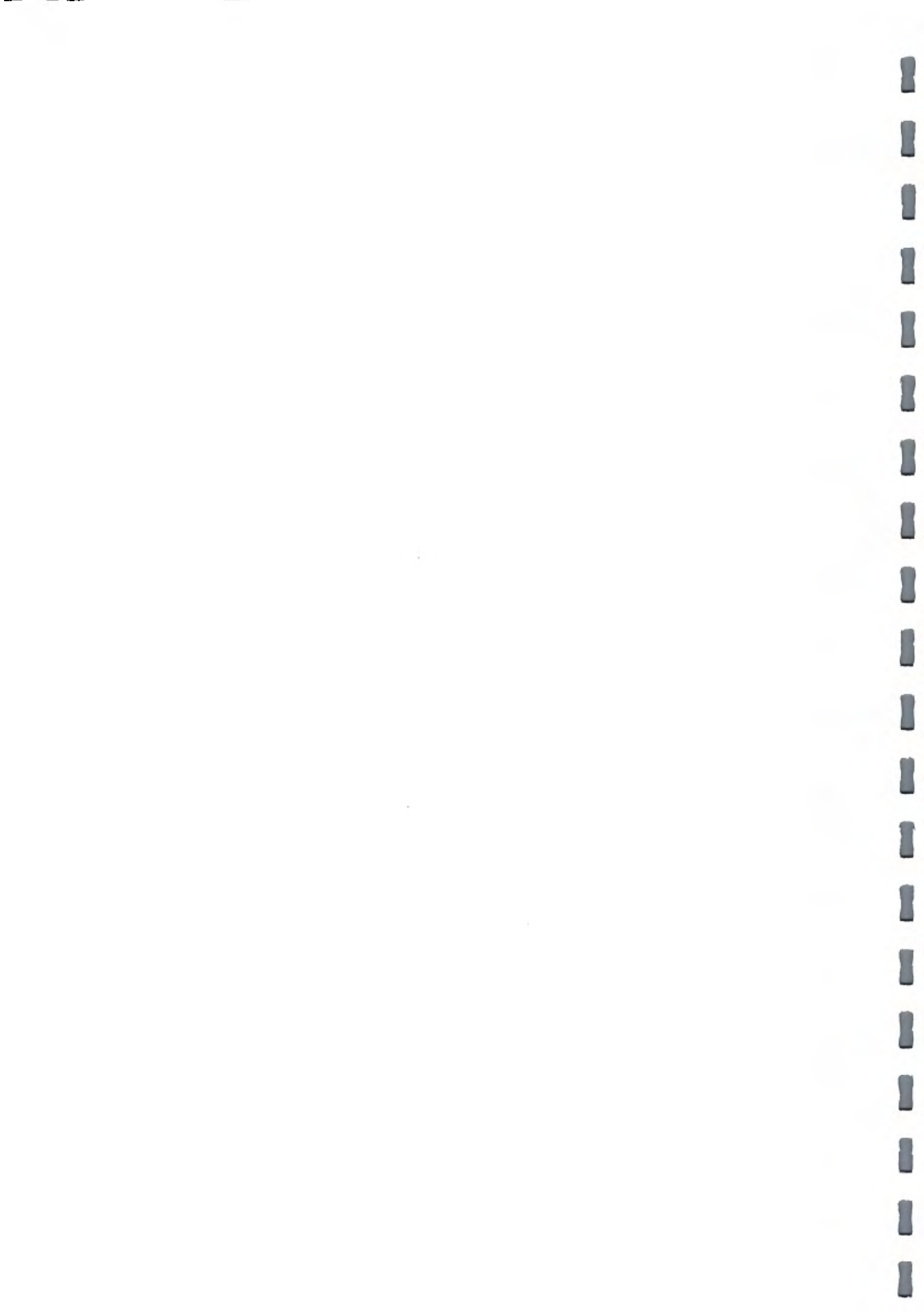
Je, Maître Clément MATHIEU, membre de la SELARL HUIS-ALLIANCE CENTRE, Huissiers de Justice Associés, dont le siège social est sis 53 bis rue Ledru-Rollin à CHATEAUROUX (36000).

ME SUIS RENDU CE JOUR : Avenue de la Gare, Varennes sur Fouzon - 36210 VAL FOUZON, face au numéro 10 de ladite avenue.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS EXPOSÉES CI-APRÈS :

En présence de :

- Madame Sylviane BERTHIER, témoin.
- Monsieur Alain BERTHIER, témoin.



PARTIE UNIQUE :

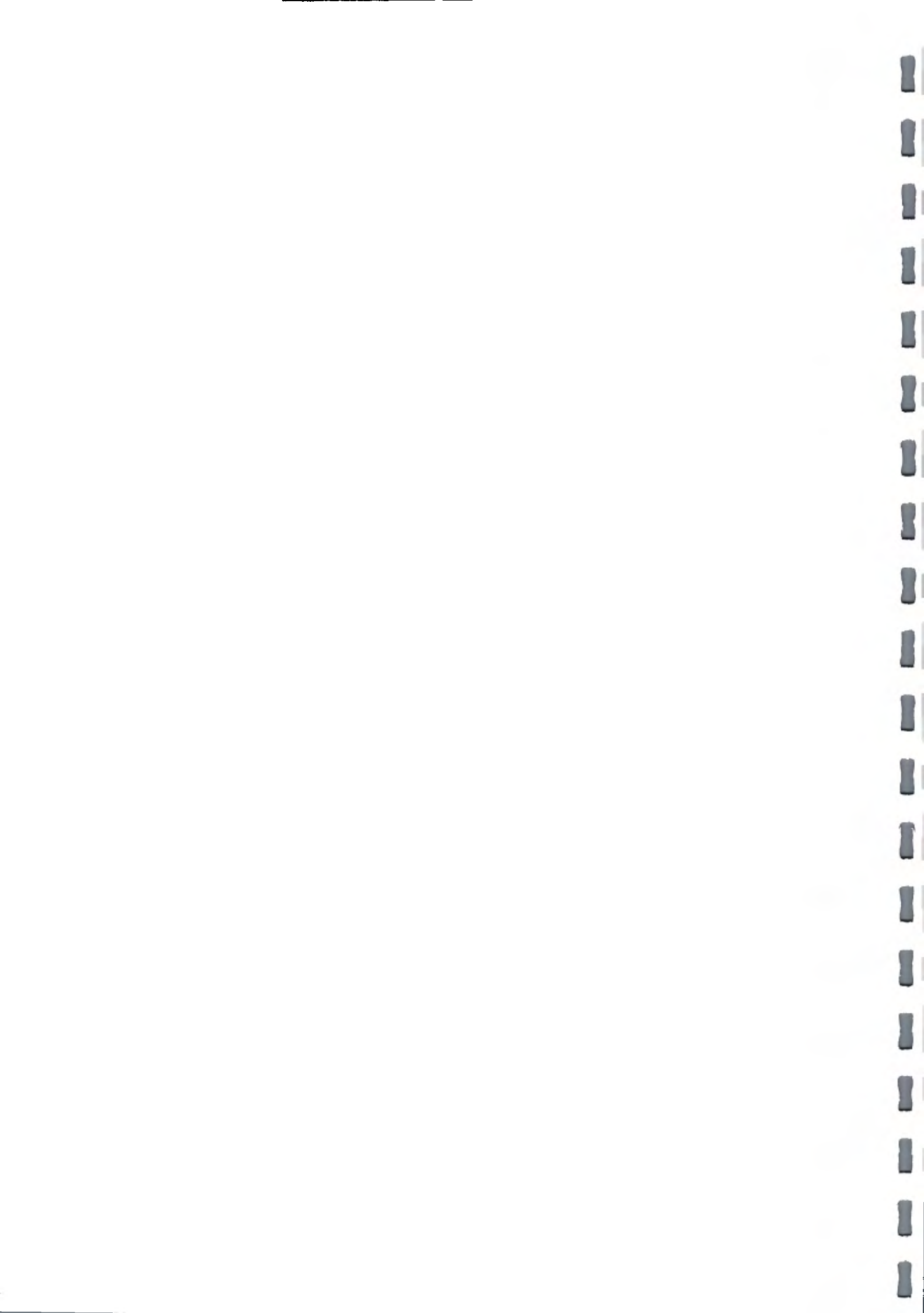
Précisions liminaires et description

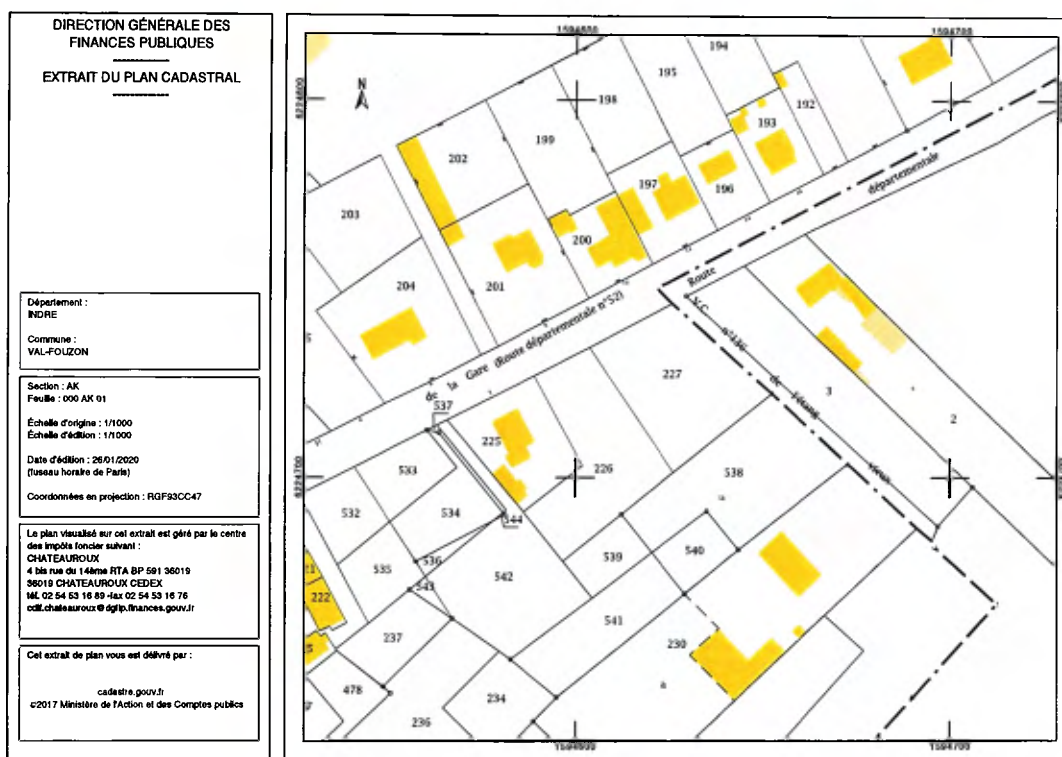
1. LOCALISATION & INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES BIENS SAISIS :

L'immeuble objet du présent procès-verbal se trouve sur la commune de VAL-FOUZON (36210), avenue de la Gare, face au n° 10 de ladite avenue.

Je procède à des captures de vues satellite afin de les localiser au sein de la commune et sur le plan cadastral :







Il se trouve à 350 mètres du centre bourg.

Il consiste en une parcelle en nature de terre d'une surface de 1 067 mètres carrés.

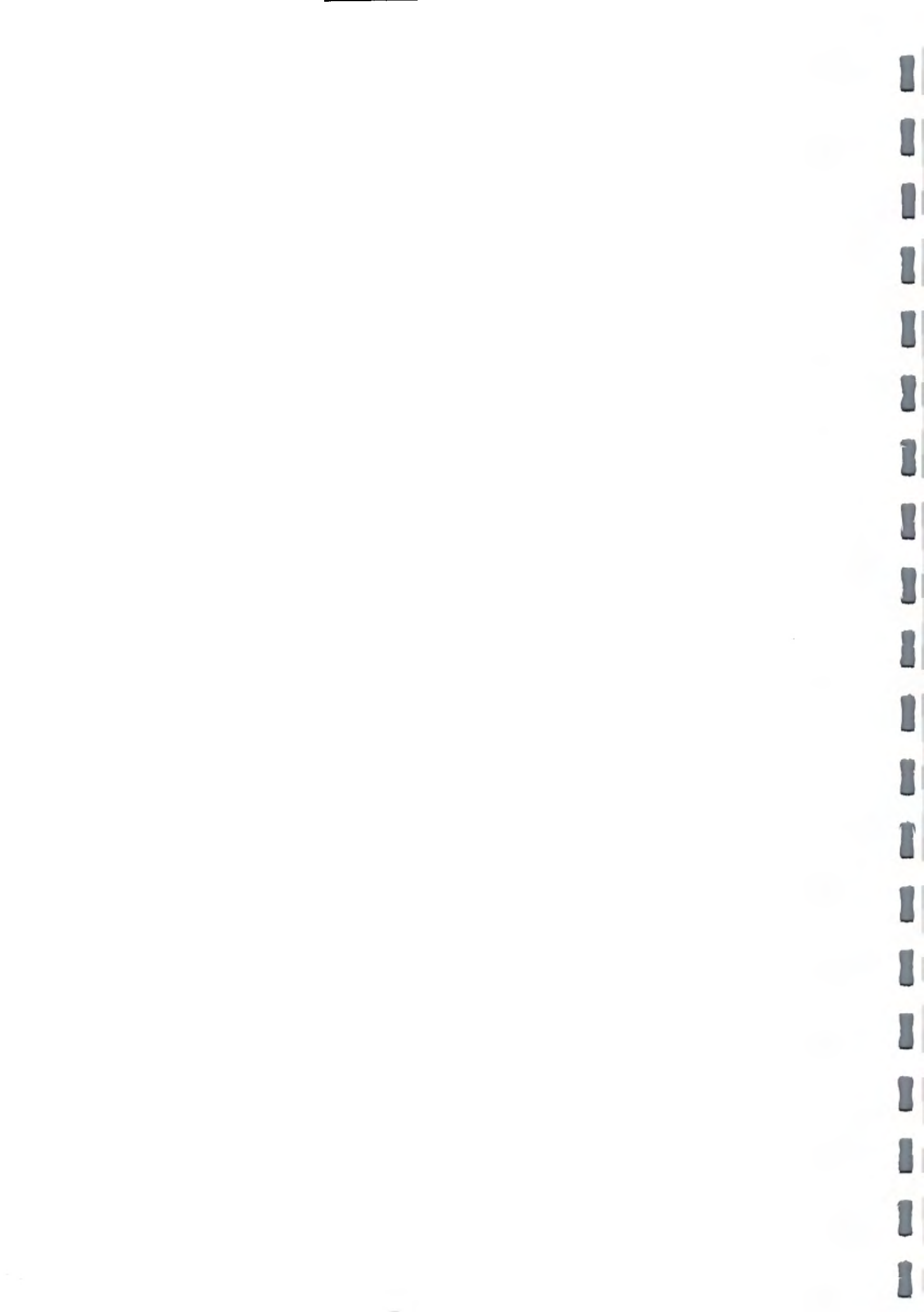
Elle est actuellement en friche.

Cette parcelle est constructible selon les informations que j'ai pu obtenir de la Mairie.

Le réseau d'assainissement collectif est installé avenue de la Gare.

Je n'ai pu trouver sur place aucune borne permettant de délimiter la parcelle n° 227 de la parcelle voisine n° 538. Un grillage délimite la parcelle n° 227 de la parcelle voisine n° 226.

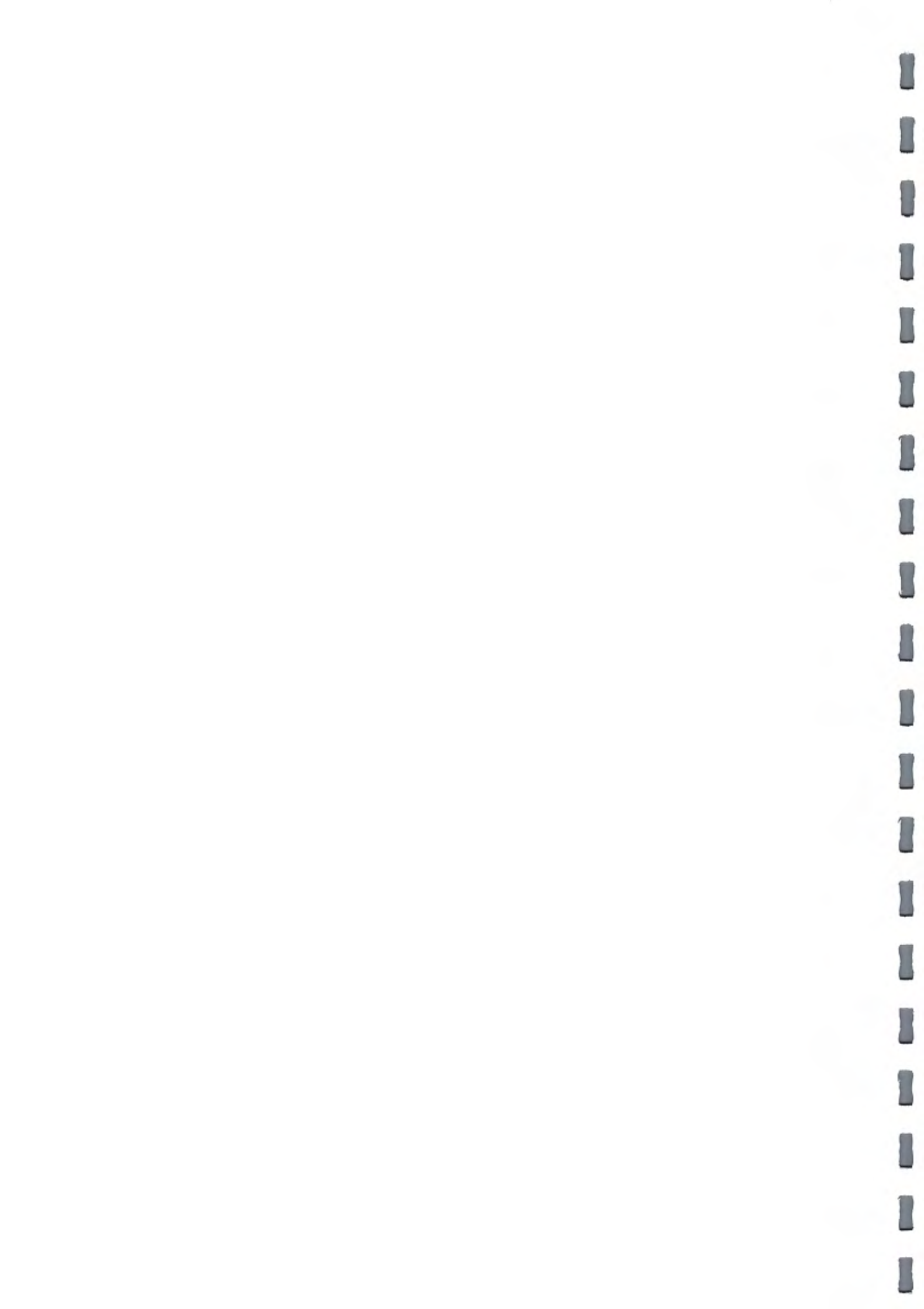
Je n'ai pu obtenir aucune information sur les taxes afférentes à l'immeuble dont s'agit.



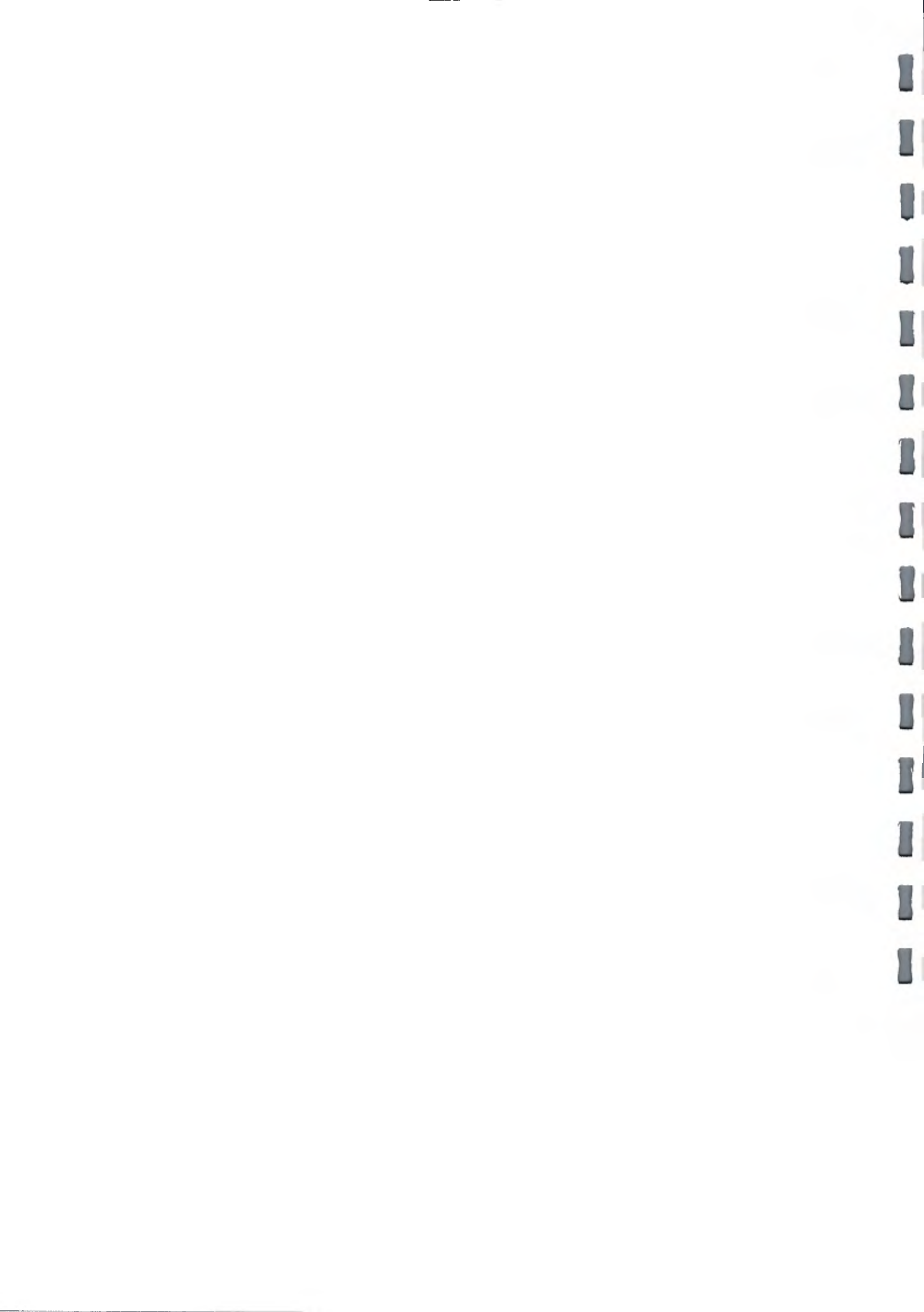




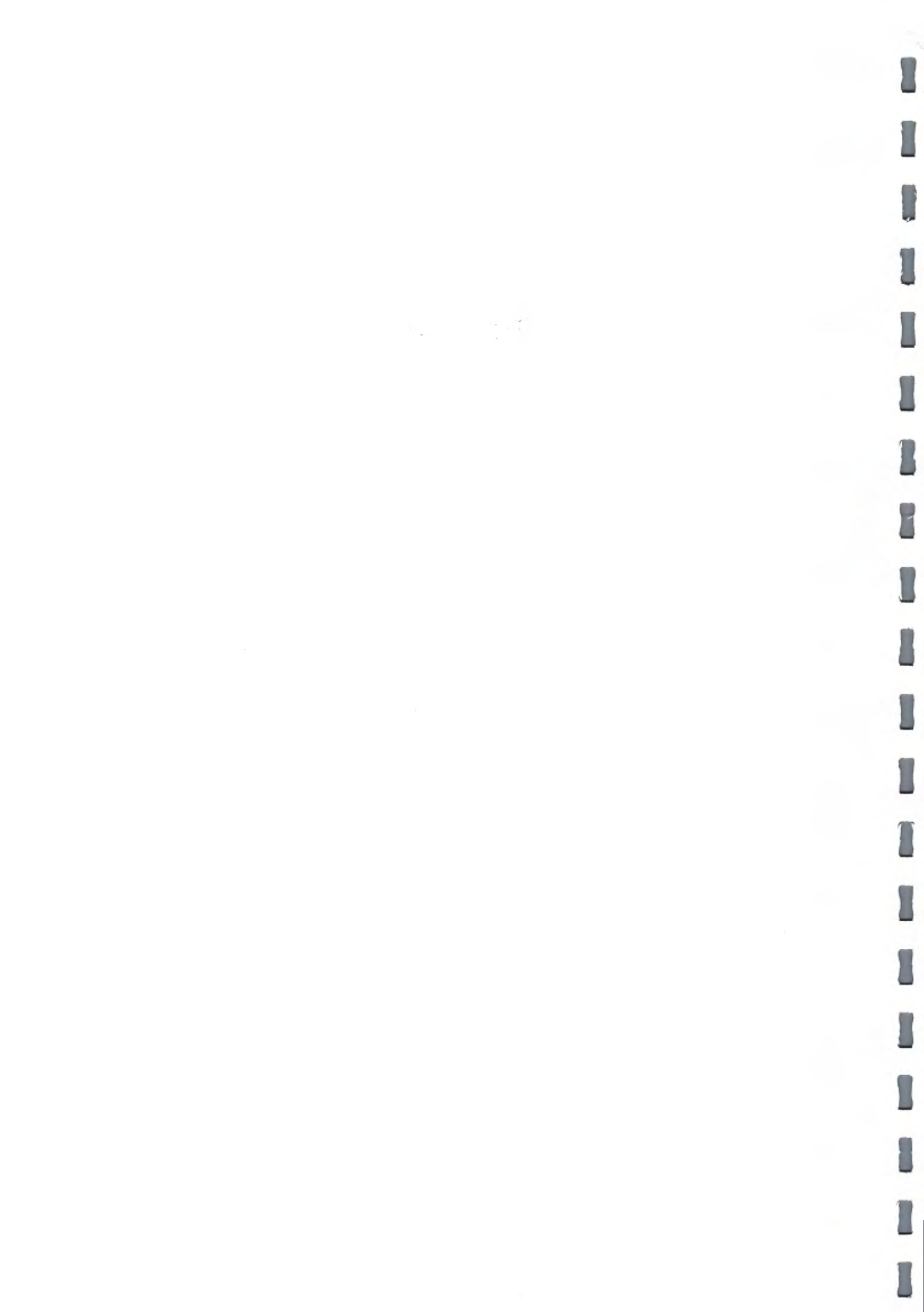




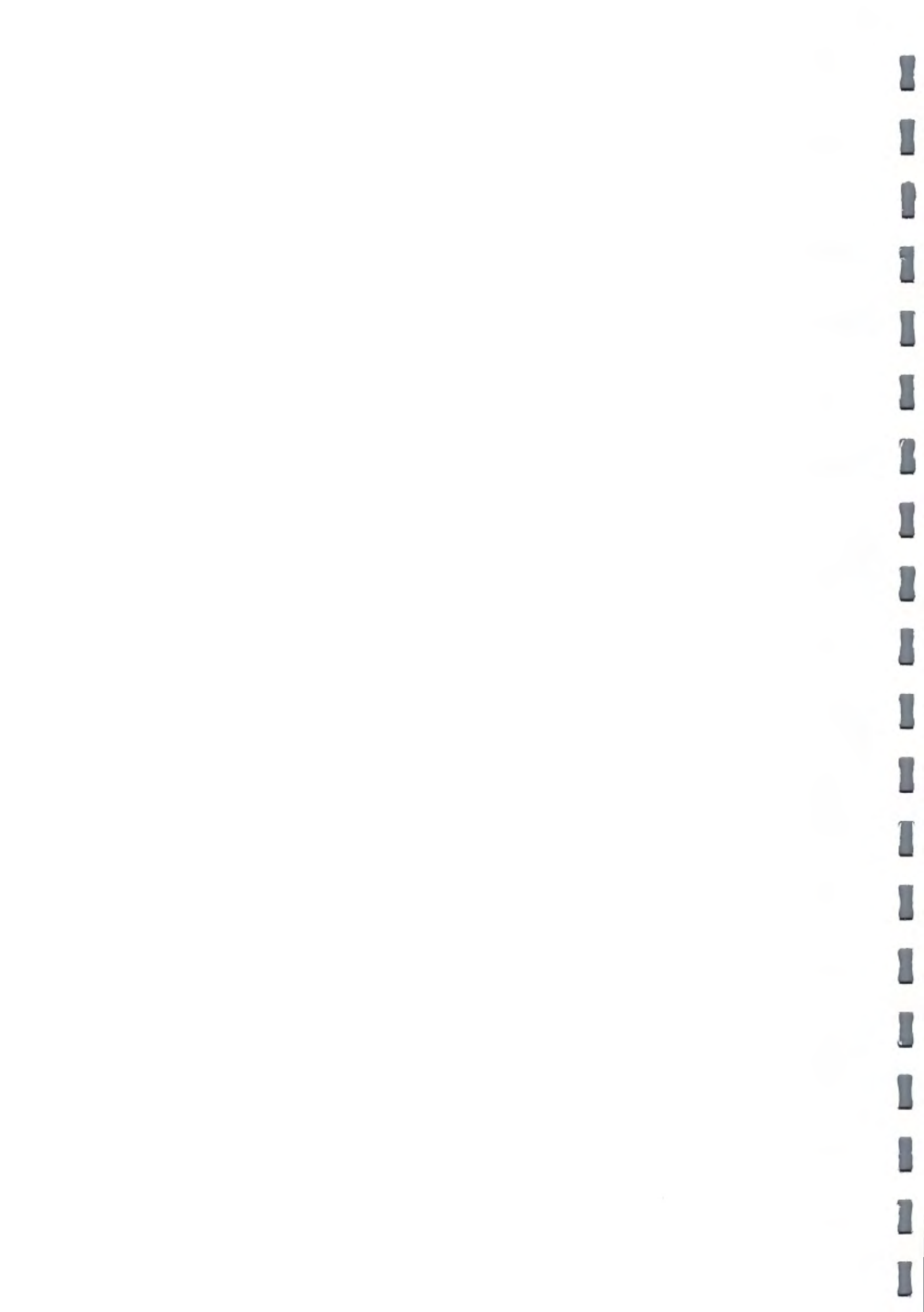
















2. INFORMATIONS SUR LA VILLE :

La commune est située dans le sud du département, dans la région naturelle du Boischaut Sud.

Varennnes-sur-Fouzon est une ancienne commune française située dans le département de l'Indre en région Centre-Val de Loire, devenue le 1^{er} janvier 2016, une commune déléguée au sein de la commune nouvelle de Val-Fouzon. Elle est fait désormais partie intégrante de la commune de Val-Fouzon.

La commune est située dans le nord du département, dans la région naturelle du Boischaut Nord.

Les communes limitrophes et chefs-lieux sont : Menetou-sur-Nahon (3 km), Parpeçay (4 km), Fontguenand (5 km), La Vernelle (6 km), Chabris (6 km), Valençay (7 km), Poulaines (8 km), Saint-Christophe-en-Bazelle (8 km), Issoudun (41 km), Châteauroux (45 km), La Châtre (76 km) et Le Blanc (76 km).

Le territoire communal est desservi par les routes départementales : 4, 4^A, 52 et 57^B.

La ligne de Salbris au Blanc passe par le territoire communal, une gare dessert la commune.

L'autre gare ferroviaire la plus proche est la gare de Gièvres (9 km), sur les lignes de Salbris au Blanc et de Vierzon à Saint-Pierre-des-Corps.

La commune est desservie par la ligne B du réseau L'Aile Bleue.

La commune comporte quelques commerces de première nécessité. Les communes voisines de Chabris et de Valençay offrent un panel de services et de commerce plus développés.

3. CONDITIONS D'OCCUPATION DES LIEUX :

Les lieux sont actuellement libres de tout occupant.



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description sur 12 pages, outres les annexes, pour servir et valoir ce que de droit.

COÛT DE L'ACTE

(Code de commerce)

Émoluments (art. A444-10) :	€	220,94
Émoluments complémentaires (art. A444-29) :	€	0,00
Déplacement (art. A444-48) :	€	7,67
Sous-total H.T. :	€	228,61
T.V.A. à 20% :	€	45,72
Taxe forfaitaire (Art. 302 bis Y) :		Exonéré
TOTAL T.T.C. EN € :	€	274,33



Maître Clément MATHIEU

